

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

NO : 200-06-000248-206

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

SAMUEL GENEST

Demandeur

c.

AIR CANADA

-et-

CALIN ROVINESCU

-et-

VAGN SORENSEN

-et-

JEAN-MARC HUOT

-et-

AIR TRANSAT A.T. INC.

-et-

JEAN-MARC EUSTACHE

-et-

DENIS PÉTRIN

-et-

JEAN-FRANÇOIS LEMAY

-et-

WESTJET AIRLINES LTD.

Défendeurs

-et-

**LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DE LA
PROTECTION DU CONSOMMATEUR**

Mise en cause

RÉPONSE
(Art. 145(2) et 147 C.p.c.)

1. Air Canada, Calin Rovinescu, Vagn Sorensen et Jean-Marc Huot (les « Défendeurs AC ») répondent par la présente à la Demande pour autorisation d'exercer une action collective et pour se voir attribuer le statut de représentant ainsi qu'à la Demande pour l'émission d'une ordonnance d'injonction interlocutoire au stade de l'autorisation.
2. Les Défendeurs AC sont représentés par Me Sylvie Rodrigue et Me Matthew Angelus, dont les coordonnées apparaissent ci-après :

Me Sylvie Rodrigue, Ad. E.
srodrigue@torys.com
SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie
Bureau 2880
Montréal (Québec)
H3B 4R4

Tél. : 514.868.5601
Télec. : 514.868.5700

Me Matthew Angelus
mangelus@torys.com
SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville Marie
Bureau 2880
Montréal (Québec)
H3B 4R4

Tél. : 514.868.5623
Télec. : 514.868.5700

3. Les Défendeurs AC se réservent tous leurs droits, y compris, sans limiter la généralité de ce qui précède, le droit de contester la compétence de cette Cour.

MONTRÉAL, le 15 juin 2020

(s) **Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.**

SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L.
Avocats des Défendeurs
Air Canada, Calin Rovinescu, Vagn Sorensen
et Jean-Marc Huot

Me Sylvie Rodrigue, Ad. E.
srodrigue@torys.com
1, Place Ville Marie, bureau 2880
Montréal (Québec) H3B 4R4
Tél. : 514.868.5601
Télec. : 514.868.5700
notifications-mtl@torys.com

Code d'impliqué permanent : BS-2554
Notre référence : À venir

COPIE CONFORME

Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.

Société d'avocats Torys S.E.N.C.R.L.

NO : 200-06-000248-206	
PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC COUR SUPÉRIEURE (Chambre des actions collectives)	
SAMUEL GENEST	Demandeur
c. AIR CANADA -et- CALIN ROVINESCU -et- VAGN SORENSEN -et- JEAN-MARC HUOT -et- AIR TRANSAT A.T. INC. -et- JEAN-MARC EUSTACHE -et- DENIS PÉTRIN -et- JEAN-FRANÇOIS LEMAY -et- WESTJET AIRLINES LTD.	Défendeurs
LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR	Mise en cause
RÉPONSE <i>(Art. 145(2) et 147 C.p.c.)</i>	
COPIE	
Me Sylvie Rodrigue, Ad. E. srodrigue@torys.com SOCIÉTÉ D'AVOCATS TORYS S.E.N.C.R.L. 1, Place Ville Marie, bureau 2880 Montréal (Québec) H3B 4R4 Tél. : 514.868.5601 Téléc. : 514.868.5700 notifications-mtl@torys.com	
BS-2554	Notre référence : À venir